



Association *française* des Victimes du Terrorisme

Procès des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015

Devant la cour d'assises spéciale, au Tribunal judiciaire de Paris

Le mercredi 2 septembre 2020, s'ouvre devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, *le procès des attentats de janvier 2015*. Les accusés sont poursuivis sous différentes qualifications criminelles telles que « complicité d'entreprise terroriste », « association de malfaiteurs terroriste criminelle », « association de malfaiteurs criminelle » et « acquisition, détention et cession d'armes de catégorie A et B » pour les faits commis les 7, 8 et 9 janvier 2015 à Paris, Montrouge et Dammartin-en-Goële. Les terroristes auteurs des attaques, Saïd KOUACHI, Mohamed KOUACHI et Amedy COULIBALY, sont décédés lors d'assauts des forces de l'ordre. Les accusés sont poursuivis pour leurs responsabilités dans la préparation et la réalisation de ces attentats ayant marqué la société française par leur violence et leur envergure.

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT propose un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

◆ la responsabilité des médias pendant et après les attentats

Les proches d'Ahmed MERABET ont toutes évoquées le traumatisme engendré par le visionnage involontaire de la vidéo, encore aujourd'hui diffusée sur des chaînes d'information en continue.

L'un des otages de l'imprimerie évoque les répercussions de la pression médiatique : « Tout le monde connaissait ma vie, tout le monde voulait savoir, avoir des détails sur la plus grosse épreuve de ma vie. Je voulais qu'on me laisse tranquille, je n'ai pas eu cette soupape »

Le vif débat qui s'engage entre Monsieur Romain D. et l'accusé Monsieur RAMDANI concernant la diffusion d'un reportage télé ayant diffusé la photo supposée de Monsieur RAMDANI. Ce reportage a permis à la victime d'identifier son agresseur, à tort ou à raison...

Le chef d'équipe du service propreté de la mairie de Montrouge évoque son ressenti par rapport aux médias : « Ensuite les médias, je les remercie pas du tout, [...] Pourquoi citer le nom de quelqu'un pour une histoire d'attentat, il faut préserver, parce que psychologiquement on psychote un peu, on a pas envie d'avoir son nom dans les journaux. J'ai été harcelé par des journalistes. »



Pour aller plus loin

[Article Le Monde](#) – « Huit heures sous l'évier, les frères KOUACHI à côté, un récit en apnée »

[Article Libération](#) – Récit de Laurent J., employé municipal ayant tenté de désarmer Amédy COULIBALY.

Les Live Tweets de [Charlotte PIRET](#) et [Sophie PARMENTIER](#)

Compte rendu de la semaine du 14 au 18 septembre 2020 – Semaine n°3

Lundi 14 septembre 2020 – Jour 9 :

Cette journée est consacrée à l'audition des parties civiles relatives à l'assassinat d'Ahmed MERABET, les tentatives d'assassinat des équipes primo-intervenantes, et l'itinéraire de fuite hors de Paris des terroristes.

Le témoin ayant filmé l'assassinat d'Ahmed MERABET explique comment il a fourni la vidéo aux forces de l'ordre, et sa publication sur Facebook : « J'ai transféré la séquence sur une clé USB comme j'avais des fichiers persos sur la clé, l'un des policiers avait une clé, on a transféré la vidéo, on est ensuite reparti, j'ai posté ensuite cette vidéo sur la page Facebook, j'avais besoin de partager ce que je venais de vivre ».

Dix minutes après publication sur Facebook, il comprend alors son erreur : « j'ai compris que c'était une erreur de publier cette vidéo, mais la notion du temps est confuse. J'ai vu que ma vidéo passait sur BFM, ce qui m'a surpris car je ne l'avais communiqué à personne ».

Les sœurs d'Ahmed Merabet se succèdent ensuite à la barre. L'une de ses sœurs explique « Comme vous l'a dit ma sœur j'avais pas prévu de venir, je pensais que ça serait insoutenable pour moi, et revivre cette terrible journée, j'ai ressenti le besoin de faire honneur à la mémoire de mon frère. »

La douleur de leur deuil reste intacte : « Cette journée a été atroce, nous n'arrivons pas à nous remettre de cette mort brutale, ce drame a resserré les liens entre nous, notre existence est assombrie ».

Une de ses sœurs évoque la difficulté des funérailles : « J'ai eu le sentiment qu'on nous a volé ce moment intime lors de l'enterrement, on a eu du mal à accéder à la tombe de mon frère »

La dernière à témoigner ajoute : « Toutes les émotions que j'ai tenté de contenir sont remontées, je suis tombée en dépression, j'étais éteinte, j'ai du mal aujourd'hui à mettre des mots sur mon ressenti face à son absence. Je suis là pour honorer son courage et sa mémoire ce qui va peut-être me permettre d'aller de l'avant. »

Est également abordé le sujet de la diffusion de la vidéo sur internet, et son relai par les médias, l'émotion et le désarroi des victimes se font ressentir : *« A propos de cette vidéo, j'en veux énormément à la personne qui a diffusé cette vidéo, comment on peut penser à cette scène d'horreur, et j'en veux également aux chaînes de télé qui continuent de diffuser cette vidéo à la même période. »*

La première des sœurs à être entendue terminera par ces mots, laissant place au silence : *« Je voulais juste rajouter que mon frère était français, musulman pratiquant, il défendait les valeurs de la République et il a été assassiné lâchement en faisant son devoir. »*

La compagne d'Ahmed MERABET s'avance à la barre, elle a préparé un texte, et décide de le lire à la Cour, en voici quelques extraits : *« au nom de quoi de qui, il n'y a pas de mots assez forts pour dire ce que je ressens aujourd'hui. Comment enlever de nos têtes cette vidéo, le monde entier s'en souvient comme d'un homme terre mais moi je m'y refuse. Ahmed a tout mis en œuvre pour réussir sa vie, il vouait à sa mère un amour inconditionnel, depuis le décès de son père il a fait en sorte d'être le pilier ». Elle ajoute : « je ne veux pas parler de notre histoire car c'est la seule chose que vous nous avez pas pris, pas volé. ». Elle témoigne de son chagrin : « Ce trou béant en moi, ce vide, je ne serais plus jamais la même, en mode robot, je pensais que mon travail serait mon salut. Puis vient ce jour où je n'arrive plus à rien, j'ai tout perdu, je suis debout et face à moi, je me dis que vous avez détruit tellement de personne »*

Puis, interviennent à la barre plusieurs équipes (équipe BAC, équipes VTT, équipe dans un véhicule sérigraphié) qui sont arrivées sur les lieux en premier.

L'équipier d'Ahmed MERABET explique : *« On ne savait pas qu'il y avait les locaux de Charlie Hebdo, je ne savais rien de tout ça. J'ai suivi Ahmed on entendait des coups de feu on ne savait pas d'où ça venait, on s'est mis à couvert dans un buisson côté terre-plein central, Ahmed a commencé à partir, jusqu'au moment où j'ai entendu une détonation et je me suis mis à couvert ».*

Lorsque quelque minutes après il constate les blessures de son collègue, il en devient désorienté : *« J'ai vu Ahmed à terre dans une mare de sang, j'ai pris son arme dans ma poche, je suis arrivée vers lui au niveau de son visage, il bougeait les lèvres mais il n'y avait pas de son, j'étais perdu je ne savais pas où j'étais, ça fait 3 ans que j'étais dans la police, ma collègue je lui dis 'où est ce qu'on se trouve, je ne sais plus' »*

Concernant l'équipe BAC 11, les trois policiers présents le jour des faits témoignent. Ces derniers se retrouvent rapidement nez à nez avec les assaillants : *« on voit les frères KOUACHI sortir, donc tout de suite ils tirent, moi j'entends tirer mais je pars directement sur la gauche, [...] je fais feu à trois reprises sans les atteindre, je suis rentrée dans un état de paranoïa, je pensais qu'ils allaient me tuer. »* Ils relatent également la difficulté pour transmettre les informations : *« Ça a été assez stressant, on essaye de passer des messages à la radio, on peut pas prévenir les équipages qui arrivent, mon chef de bord lance un premier message il est très rapidement coupé ».*

Les policiers qui se sont retrouvés confrontés à la voiture des frères KOUACHI, sur qui ils ont ouvert le feu, expliquent leur réaction : *« Mon collègue tente d'enclencher la marche arrière, moi la seule solution est de trouver un moyen de riposter ». Ils s'en sortent grâce à leur cohésion, l'un riposte sur les assaillants pour ralentir leur cadence de tir, et l'autre réussi à passer la marche arrière complètement couché dans l'habitacle. « Il faut alors se préparer à un deuxième assaut de leur part, on est blessé très légèrement à part l'audition, et quelques bris de verre dans le crâne ».*

A la fin de l'opération, la plupart décrivent un certain sentiment d'absence : *« Ça nous échappe à un certain moment, on est agar, on est sidéré, moi ça a été sur mon état, j'ai fini par m'asseoir sur la*

terrasse, j'ai fumé 3,4,5 clopes en regardant les secours passer, tout policier qu'on soit c'était toute la difficulté de certaines interventions là, on ne savait pas quoi faire »

Au niveau du retentissement psychologique, tous ont été affectés. On comprend alors les difficultés psychologiques procédant de ce type d'attaques, les forces de l'ordre n'étaient pas épargnées : « *Les jours qui passent ensuite c'est une succession d'image, de son, je dormais pas. Je me suis retrouvé à 5h30 du matin au travail, alors que je ne devais pas y être. Puis après il y a eu Clarissa et l'Hypercacher. C'est des mois de difficulté, à savoir de comment vivre avec, à avoir des médicaments, moi j'en ai pas eu, c'était de l'automédication dans les bars »*

Les policiers témoignent du fait que quelles que soient leurs années d'expérience, ces faits n'en restent pas moins exceptionnels : « *Ça fait 20 ans que je fais ce métier, j'ai vécu énormément de choses, je suis passé par différentes missions, voie publique, 12 ans à la BAC, on est préparé à pleins pleins de choses mais pas à ce qui va arriver ».*

Mardi 15 septembre 2020 – Jour 10 :

Cette journée d'audience est consacrée à l'audition du commissaire en charge de l'enquête de la cavale des frères KOUACHI, jusqu'à leur point de chute à Dammartin-en-Goële.

o Concernant la fuite des frères KOUACHI :

Après avoir accidenté leur première voiture, une Citroën C3, les frères KOUACHI ont volé une voiture sur le boulevard Lenoir, une Clio grise. La déposition du propriétaire sera lue : « *Il lui dit (en parlant d'un des frères KOUACHI) 'descend on te prend ta voiture' tout en menaçant avec l'arme, il m'a dit 'si les médias t'interrogent tu n'as qu'à dire que c'est Al Qaeda Yémen', j'ai demandé à reprendre mon chien, il a répondu oui, au moment où je suis parti du véhicule, j'ai réalisé qu'il y avait un autre homme armé. »*

Le témoin explique quels ont été les différents services mobilisés pour traquer les frères. Leur trace est perdue pour la première fois le 7 janvier au niveau de la porte de Pantin lorsqu'ils quittent le périphérique. Leur trace sera retrouvée le 8 janvier après le vol à main armée dans la station-service Avia dans l'Aisne.

Les policiers trouveront leur premier « bivouac » entre le 7 et le 8 janvier, une forêt difficile d'accès, ce qui expliquerait pourquoi la voiture était abîmée. Entre le 8 et le 9 janvier, ils dorment de nouveau dans une forêt le long d'une départementale. Le matin, ils abandonnent la Clio et volent de nouveau une voiture. Par la suite le véhicule est repéré sur la zone de Dammartin en Goële, dans l'enceinte de l'imprimerie.

Le témoin relate également la conversation d'un journaliste avec Chérif Kouachi. En voici un extrait écouté lors de l'audience :

- **Attends attends Chérif vous avez tué aujourd'hui ?**
- *Nous on est le défenseur du prophète, on ne tue pas de femmes, on n'est pas comme vous, c'est vous qui tuez les enfants musulmans en Irak en Syrie on a des principes nous les musulmans*
- **Mais vous comptez vous venger encore ?**
- *On a vengé le prophète*
- **Vous comptez vous venger encore ? Vous avez d'autres plans ?**
- *Venger de quoi ? allez salut !*

Vers 16h50 environ, les deux frères décident de sortir et sont immédiatement neutralisés.

○ *Sur les investigations*

Dès l'identification des frères KOUACHI en raison de la présence de la carte d'identité de Saïd KOUACHI dans la Citroën C3 accidentée, les investigations ont pu débuter. Des perquisitions ont été ordonnées, ainsi que 8 gardes à vue. Notamment le beau-frère de Chérif KOUACHI, car son prénom a été prononcé par ce dernier lors des attaques. C'est le frère de la femme de Saïd KOUACHI qui renseignera les forces de l'ordre sur l'état de santé de ce dernier : il a une acuité visuelle très faible, ce qui expliquerait pourquoi il est plus perçu comme un suiveur.

La sœur des frères KOUACHI et son époux seront également placés en garde à vue, elle raconte une anecdote à propos de son frère Saïd, le commissaire résume sa déposition : *« Elle explique qu'elle avait vécu chez Saïd, voyant une émission portant sur l'animatrice Dorothée et avait indiqué le dessinateur Cabu disant que c'était lui qui avait fait les caricatures et ils avaient été sur YouTube pour le voir, et explique qu'il n'y avait aucune animosité ». Il ajoute : « Ses relations avec Chérif sont difficiles, il n'accepte pas son mariage avec M.V, il aurait préféré qu'elle épouse 'un vrai frère' »*

Le Président résumera la situation ainsi : *« Sur le plan matériel les recherches ne donnent rien pour retrouver leur trace, rien sur le plan de la préparation, pas d'éléments, ce qu'on arrive à déterminer c'est qu'on a un milieu familial qui montre la radicalisation et la détermination des frères KOUACHI et notamment de Chérif, même si un lien est fort entre les deux, Saïd a des problèmes de santé, le rendant plus vulnérable que son frère »*

Le commissaire soulignera dans un second temps que la traçabilité des armes a été peu fructueuse.

Mercredi 16 septembre 2020 – Jour 11 :

Cette journée se concentre sur les faits relatifs à la station-service Alia ainsi qu'à l'imprimerie de Dammartin-en-Goële. Concernant les faits relatifs à la station-service, les dépositions des deux personnes présentes ont été lues.

Puis ont été auditionnés les deux gendarmes intervenus les premiers sur le parking de l'imprimerie. Le premier témoin explique qu'ils avaient reçu par appel radio, le signalement d'un vol d'une Peugeot 206. Il décrit leur arrivée sur les lieux, leur descente du véhicule, leur mise à l'abris derrière le bâtiment puis les échanges de coups de feu. Sur ce dernier point son collègue explique : *« Moi je suis concentré sur la façade. Je prends un secteur de tir, la sortie et la fenêtre. Par rapport à l'adversaire, vous tentez de surprendre, vous anticipez ses mouvements. [...] Je vois son visage, qu'il a une grosse carapace, la cagoule, quand il tire, il rafale une première fois, je ne sais pas où il tire, je suis focalisé sur lui, je ne peux pas le lâcher du regard. Il y a un silence, il recrie et il tire, il se tourne vers le point où je me trouve et forcément il me voit. A cet instant-là, j'anticipe son tir et je riposte. Je le vois essayer de s'extirper, il le prend au niveau de la gorge et s'effondre au niveau de la porte. Là, ça cogite rapidement, je suis en mesure de porter un tir mais dans mon esprit s'ajoute un élément crucial, il y a des otages à l'intérieur, si on tue mon frère qu'est-ce que je fais ? Il va abattre tous les otages.*

Pour les otages, je ne peux pas le neutraliser. Je ne connais pas l'intérieur de la société. Le deuxième individu n'est pas localisé. Donc je le laisser ramper et rentrer à l'intérieur.

L'objectif était de fixer l'ennemi sur place. Je vais faire croire qu'ils sont cernés. A partir de là, ce n'est plus de mon domaine. Pour prévenir leur fuite éventuelle, je décide de crever les pneus avec un outil multifonction et on prend la fuite en direction du grillage. »

Sur les conséquences de cette intervention, tous deux sont marqués. L'un d'eux explique « *c'est un évènement qui a dépassé toutes les limites, personne ne pouvait le prévoir. Tout le monde est dépassé. J'ai mes collègues qui m'ont félicité d'avoir ramené ma collègue. Ce qui m'a touché ce n'est pas ce que j'ai fait. C'est la tristesse de ma collègue, de mes parents, la peur* ».

○ **Audition de Monsieur Michel CATALANO, partie civile :**

Michel CATALANO, gérant de l'entreprise d'imprimerie CTD, et L.L., salarié de l'entreprise, ont été pris en otage par les frères KOUACHI le 9 janvier 2015. Ils sont victimes de faits de séquestration en bande organisée.

Le 9 janvier 2015, après avoir pris un café pour débiter la journée, Messieurs CATALANO et L. attendent un commercial d'une société de machines d'imprimerie pour un rendez-vous, Monsieur Didier R. Lorsque l'interphone sonne, Monsieur L. ouvre sans vérifier, en raison d'un dysfonctionnement sonore de l'interphone. Monsieur CATALANO s'aperçoit alors que ce sont les terroristes, actuellement en fuite. Il dit à Monsieur L. d'aller se cacher et il décide de faire face, seul aux terroristes. S'en suit alors de longues heures d'attente et d'angoisse.

Pour saisir l'ampleur de ces faits de séquestration, voici des extraits du témoignage de Monsieur CATALANO :

A la demande du président, Monsieur CATALANO débute sur l'histoire de son imprimerie : « *Alors l'imprimerie, c'est mon épouse et moi qui l'avons créé en 2001. Quand on crée une société, quand on est quelqu'un comme moi qui vient d'un milieu défavorisé, c'est la chose de sa vie. C'est 10h de boulot par jour, c'est 6 jours sur 7. C'est une implication forte, c'est le 3^{ème} enfant qu'on n'a pas fait car on savait, en se lançant dans cette entreprise, que ça allait nous prendre beaucoup de temps.* »

« *Dans cette équipe, il y avait L., qui était graphiste, Stéphane P. et mon fils qui était en alternance à ce moment-là. Cette société fonctionnait très bien. Didier R. était venu nous présenter des nouvelles machines, c'est un commercial mais c'est plus qu'un commercial, c'est quelqu'un que j'apprécie. C'est des gens qu'on connaît, on est plus dans un esprit familial que dans une entreprise du CAC-40.* »



Dessin de Matthieu BOUCHERON

¹Monsieur CATALANO entame son récit de la journée du 9 janvier 2015 :

« *Je me suis levé, j'étais en retard, j'ai oublié mon portable et donc je suis parti sans mon portable. J'ai passé le rond-point, je pensais à mon boulot, à ce que j'allais organiser. Quand je suis arrivé au bureau, j'ouvre comme tous les matins. J'ai entendu le portail s'ouvrir, c'était L. qui arrivait. On a commencé à discuter près de la machine à café. (...) J'étais plutôt jovial, on allait fêter mon anniversaire car c'est une tradition dans*

l'entreprise, tous les vendredis on fête l'anniversaire de ceux qui sont concernés. »

« *Et donc on sonne à la porte. Je dis à L. « ça doit être Didier, ouvre la porte ». D'habitude il vérifie avant d'ouvrir qui c'est, mais là il ne l'a pas fait et il a ouvert la porte. Je me dirige doucement, calmement vers la baie vitrée et quand j'arrive devant la baie vitrée, je ne vois pas d'autres voitures. Et là je vois Stéphane arriver vers la porte d'entrée. Je vois quelqu'un habillé en noir, avec une arme qui correspond à une kalachnikov et un lance-roquette. Sur le moment je pense que c'est la gendarmerie, mais très vite je me rends compte que ce n'est pas la gendarmerie. Je vais calmement vers L., je le regarde et je lui dis 'ce sont eux'. (...) Il me regarde et il voit dans mes yeux, la peur de mourir. Il voit la peur dans mes yeux, comme je vois la peur dans les siens. Et je suis allé vers eux, en espérant les ralentir. J'ai cru à ce moment-là que j'allais mourir car je savais qu'ils étaient là, ce qu'ils avaient fait. Pour moi, c'était la fin. Et je vais vers eux et quand j'arrive dans l'escalier, ils surgissent dans l'escalier. Ils me disent 'vous nous reconnaissez ?'. Je dis 'oui je sais qui vous êtes'. »*

« *A leur demande, j'ai appelé la gendarmerie, j'ai expliqué à la dame, je lui explique que je suis pris en otage. Elle me dit 'ils sont combien ?'. Et là j'avais en face de moi, le grand avec la kalachnikov devant moi. J'ai dit 'ils sont plusieurs'. Elle m'a répondu : 'ils sont en face de vous, vous n'êtes pas capable de dire combien ils sont ?'. J'ai raccroché. Il a pris la bouteille dans sa poche, il m'a demandé 'vous voulez boire quelque chose ?'. J'ai dit 'non', j'ai dit que j'avais une machine à café, 'on peut prendre un café'. Je voulais les éloigner de l'open-space, du réfectoire. J'étais persuadé que L. était caché au bureau derrière la fenêtre. Car moi c'est ce que j'aurai fait. Je savais que des gens à Charlie Hebdo, cachés sous les bureaux, avaient survécu et j'avais retenu cela. »*

« *J'ai pris toute la force que j'avais en moi aujourd'hui pour rester calme. J'étais concentré sur les expressions de leurs visages. (...) J'étais persuadé que j'allais mourir. Mais je ne voulais pas que L. fasse partie de cette horreur. Donc on a pris le café, je me suis assis et là le plus grand a parlé, il a expliqué. Il a expliqué qu'il était d'Al Qaïda au Yémen, qu'il avait fait l'école de la République. Pendant ce temps-là, son frère pose la kalachnikov, je le regarde dans les yeux car à ce moment-là, il était à moins d'1 mètre de moi. J'ai continué à écouter ce qu'il disait mais là j'ai perdu le fil de ce qu'il disait car il*

¹ Nous remercions chaleureusement le dessinateur Matthieu BOUCHERON de nous avoir permis d'utiliser ses dessins gracieusement.

commençait à aller vers le fond. Il fouillait dans les pièces et regardait s'il voyait quelque chose. Il m'a dit d'un ton menaçant 'vous êtes sûr vous êtes tout seul ?'. J'ai répondu 'non je suis tout seul'. »

« Et à ce moment-là arrive Didier. Et pendant ce prêche, il me dit 'je ne tue pas les femmes et les enfants'. (...) Je lui ai dit 'bah alors laissez-le partir'. On a descendu les escaliers (...) Didier était de dos, il s'est retourné, il m'a serré la main, il me semble qu'il a serré la main au grand qui était derrière moi. Je lui ai dit 'Didier il faut que tu partes'. Il a compris qu'il devait partir. Je suis descendu, j'ai fermé le portail derrière Didier. Et je me suis dit 'ce jour-là, c'est la dernière personne que je vois, Didier.' »

« **Il se retourne vers moi en me montrant la kalachnikov en me demandant 'Vous êtes juif ?'. J'ai répondu 'non, je suis français d'origine italienne'. Et à ce moment-là, j'ai cru que j'allais mourir encore une fois. Car pour moi c'est évident, si j'avais été juif, je ne serais pas là pour parler.** »

« A ce moment-là, sont arrivés les gendarmes. J'ai vu descendre 2 gendarmes, F et M. Je les ai vu sortir leurs armes. Pour moi, c'était évident qu'ils allaient mourir. » Monsieur CATALANO relate, de son point de vue, les faits qui ont touché les deux gendarmes entendus précédemment.

Les frères KOUACHI retournent dans l'imprimerie, l'un d'eux est blessé au niveau du cou. Michel CATALANO le soigne et réussit enfin à s'extraire de l'imprimerie, avec l'autorisation des terroristes :

« J'ai vu la blessure, j'ai dit 'je peux vous soigner'. Ils m'ont dit 'vous êtes secouriste ?'. J'ai dit oui et je suis allé chercher une trousse de secours dans les toilettes. Je lui ai nettoyé la plaie, j'ai regardé si la balle était sortie de l'autre côté. J'ai pas vu, j'ai pas eu l'impression. Donc j'ai nettoyé cette plaie. Il n'était pas bien, il transpirait, il a même dit à son frère 'je vais mourir'. Son frère a dit 'non non on n'a pas fini'. J'ai dit 'est-ce que je peux partir ?'. Ils m'ont dit 'non non le pansement ne tient pas'. J'ai refait le pansement mais là c'était trop serré. Je suis allé dans le bureau de ma femme pour aller chercher des ciseaux, j'ai refait le pansement une 3^{ème} fois. J'ai redit 'je peux y aller là ?'. Ils m'ont dit 'non restez là'. Puis le plus grand m'a dit 'allez-y'. Là j'ai pris une bonne aspiration, je les ai sentis dans mon dos, j'ai eu un frisson car je les ai entendu prendre la kalachnikov derrière moi. Je suis descendu. J'ai couru vers la voiture de gendarmerie. On m'a dit 'couchez-vous première sommation, couchez-vous deuxième sommation'. Et j'ai entendu quelqu'un qui a dit 'tirez pas c'est Monsieur CATALANO'. Puis on m'a emmené au PC de sécurité. »

Sur le sentiment de mort imminente, Monsieur CATALANO déclare : « **Au moment-même, j'avais un sentiment de dédoublement. J'ai réussi à rester calme mais mon dieu que c'était dur, mais mon dieu que c'était difficile.** Donc ils n'étaient peut-être pas venus pour me tuer, s'ils trouvaient L., il était mort et je savais qu'ils étaient prêts à partir, à mourir. »

Monsieur CATALANO explique avec force : « **Tant que L. était à l'intérieur, je ne respirais plus, j'étais en apnée. J'étais en apnée jusqu'à voir le père de L. qui disait « on a reçu un message de L., il est vivant il est sous l'évier.** » (...) Et donc je me suis senti un petit peu mieux quand j'ai entendu « cible neutralisée et otage vivant ». Et là j'ai respiré, enfin. Parce que ce que j'avais voulu, depuis le matin, c'était qu'il sorte vivant, c'était enfin fini. »

Sur les répercussions de l'attaque, Monsieur CATALANO décrit avec émotion l'état de choc post-traumatique auquel il fait face ainsi que les conséquences personnelles et professionnelles de cet événement :

« Et cette journée, pour toute ma famille, elle a été dramatique car je sais une chose, à 9h du matin, ce jour-là, personne ne voulait être à ma place et moi non plus. Moi je cauchemardais, sortir de mon lit c'était une épreuve, descendre de mon lit c'était une épreuve, vivre c'était une épreuve. Je ne voulais pas donner une image faible de moi, ne pas être capable de prononcer 3 mots face à mes enfants, sans

pleurer. C'était très difficile. (...) C'est très difficile pour moi de pleurer en parlant, ce n'est pas ma nature, et si je suis en train de le faire, c'est pour se rendre compte à quel point c'est difficile. »

« Si vous vous posez la question de savoir comment j'étais avant, si j'étais mieux avant, et bien vous avez la réponse. »

« C'est très difficile pour moi de faire ce que je suis en train de faire, mais ce n'est pas grave je le fais. Je n'ai pas honte de quoi que ce soit et je suis devant vous. Et je crois que c'est la force que j'ai et la force que j'essaie de transmettre à mes enfants, le plus important c'est la vie. »

De plus, Monsieur CATALANO fait état des conséquences de cette attaque sur son entreprise, l'entreprise qui représente « le projet de sa vie ». L'assaut des forces de l'ordre a détruit en partie l'imprimerie. Bien qu'aidé partiellement par l'Etat, Michel CATALANO et sa famille ont dû s'endetter fortement afin de relancer leur activité.

A une question de son avocat sur sa reconstruction personnelle, Monsieur Michel CATALANO déclare : *« Grâce à l'association des victimes du terrorisme, j'ai rencontré beaucoup de gens que j'aime dans cette association, qui m'ont beaucoup aidé. Je suis intervenu dans les écoles, 6 fois en prison. J'avais besoin d'être actif. Finalement si ce témoignage peut faire bouger le monde dans lequel on vit... C'était très difficile. Mais le plus souvent, les témoignages recueillis étaient compatissants, ce n'était pas du voyeurisme comme j'ai pu ressentir dans des conférences dans d'autres entreprises. Parfois les enfants viennent me faire un câlin ou en prison, on me demandait comment j'allais. »*

En effet, l'AfVT souhaite souligner l'engagement de Monsieur Michel CATALANO au sein de l'AfVT, à travers [les actions pédagogiques](#).

Sur ses attentes quant au procès, Monsieur Michel CATALANO conclut :

« J'attendais des réponses simples. Pourquoi le lendemain quand je vais au bureau, il n'y a pas de gendarmes ? Comment aujourd'hui au 21^{ème} siècle on peut avoir des armes aussi facilement ? Enfin des questions techniques. Et ce que je vais ressortir, et ce à quoi je ne m'attendais pas, c'est le témoignage des victimes, des victimes survivantes, des ayants droit, des victimes par ricochet qui m'apportent beaucoup de force dans leurs témoignages. En tout cas, ça, ça m'aura apporté énormément pour la suite de ma reconstruction. »

○ **Audition de Monsieur L.L., partie civile :**

L'audition débute sur les mots de Monsieur le président : *« Je vais montrer ce que vous avez vécu et là où vous l'avez vécu. Je crois que c'est important. Est-ce que vous pouvez me relater, dans les grandes lignes, leur arrivée et ce qui fait que vous allez vous cacher et où vous allez vous cacher ? »*

Monsieur L. débute son récit : *« L'interphone a sonné, on n'entend pas bien à l'interphone donc j'ai fait le code pour ouvrir. J'installe mes affaires à mon bureau et Michel revient et il me dit 'C'est eux, ils ont des kalachnikovs, ils sont avec Stéphane'. A ce moment-là, je me demande 'c'est une blague ? c'est réel ?'. Michel va vers le téléphone et il me dit 'va te cacher, j'y vais'. Je vais dans le réfectoire, j'ouvre la porte du placard sous l'évier, je bouge les objets dans le placard et je me recroqueville. »*

Monsieur L. explique avoir tout de suite compris qui ils étaient. Il prend la décision de se cacher dans un placard sous l'évier dans le réfectoire, il décrit avoir sorti les objets présents dans ce placard et décaler le siphon de l'évier pour s'installer.

Les photos de la cachette de la victime sont alors projetées : une photo du réfectoire, une photo du placard, une photo de l'intérieur dudit placard.

Monsieur L. relate alors avec force et émotion, les 8h30 d'attente et d'angoisse qu'il vit, caché dans ce placard. Le sentiment de solitude revient à plusieurs reprises lors de son audition :

*« A un moment, j'ai entendu des hélicoptères arriver, c'était un grand soulagement parce que je savais qu'il y avait quelqu'un dehors, qui allait faire quelque chose pour nous. Je savais que ça allait être terrible. Des reportages sur le GIGN, j'en ai vu beaucoup. Les murs c'est du plaquo. Je me suis dit 's'il y a une intervention, je vais prendre une balle'. **A partir de ce moment-là, presque jusqu'à l'après-midi, les téléphones n'ont pas cessé de sonner, en boucle, en boucle. C'était horrible, ça faisait un bruit assourdissant, lancinant. Je n'avais plus de repère. Mon seul repère était mes oreilles. Les frères KOUACHI sont partis et je me suis retrouvé seul.** »*

*« Le moment le plus marquant de cette journée, c'est que juste après que l'un des deux frères s'était fait toucher par balle, pendant qu'un se faisait soigner, l'autre frère est rentré dans le réfectoire, il a commencé à chercher dans les placards, de la nourriture. Il a ouvert le placard du fond, les deux portes. Il a ouvert le frigo puis le meuble juste à côté du mien, qui était à 30cm de là où j'étais. J'ai vu son ombre à travers le petit liserai entre les portes. Quand il se lavait les mains, comme j'avais bougé le siphon, j'avais de l'eau qui ruisselait dans mon cou. J'avais qu'une peur, qu'il voit de l'eau couler et qu'il ouvre les portes. **Mon cœur était arrêté, mon cerveau était arrêté. C'était irréel. Je savais que s'il prenait la serviette sur une porte pour se sécher les mains, il ouvrait une porte du placard. Il ne s'est pas séché les mains. Et là tout s'est arrêté.** »*

Monsieur L. décrit de son état de fatigue et les douleurs importantes qu'il ressent, caché dans un si petit, placard et ce pendant 8h30 d'affilées. Il explique que sa circulation sanguine au niveau de ses jambes est coupée, il est incapable de se lever. Monsieur L. relate avoir correspondu par sms avec son père, qui était alors guidé dans ses échanges par les policiers du GIGN. A la suite de l'assaut, Monsieur L. entend des voix qui l'appellent et il est alors extrait de sa cachette par les forces d'intervention.

Concernant les répercussions de l'attaque sur sa vie personnelle, Monsieur L. décrit **son désarroi face à la surmédiation** dont il est l'objet :

« J'ai toujours été prudent. J'ai toujours préservé mon intimité. Et là j'ai eu l'impression de m'être fait violer. Tout le monde connaissait ma vie, tout le monde voulait savoir, avoir des détails sur la plus grosse épreuve de ma vie. Je voulais qu'on me laisse tranquille, je n'ai pas eu cette soupape. C'était une pression très forte, j'ai demandé conseil à mes parents, est-ce qu'il fallait que je le fasse ? Que je donne des interviews ? J'ai eu des mails, coups de téléphone pendant des mois et des semaines. Après j'étais reconnu dans la rue, tout le temps. C'est difficile d'être reconnu dans la rue lorsque vous craignez pour votre sécurité. »

Sur son état de choc post-traumatique : *« Je suis resté enfermé 4 mois chez moi. Je me suis réfugié dans les jeux vidéo. J'ai essayé de voir une psychologue, j'avais été pris en charge par une psychologue de la police. J'ai rencontré différents psys, des hommes, des femmes. **Alors je me suis aidé tout seul. J'ai pratiqué la méditation, pour apaiser mes angoisses, mes cauchemars. Quand j'allais me coucher le soir, je vérifiais 7 fois que ma porte était fermée à clé. Je ne prends plus les transports en commun. J'ai peur dans les gares, j'ai peur dans les aéroports, j'ai peur dans le métro. Et ça c'est quelque chose avec lequel je vais devoir apprendre à vivre. J'ai beau paraître fort, mais quand j'en parle... Je n'en parle quasiment pas. Je vais devoir vivre avec ça, toujours. Et ça c'est ce qui fait le plus mal.** »*

Monsieur L. conclut alors :

« Je ne veux pas que les gens satisfassent leur curiosité avec mon histoire. C'est mon histoire, c'est ma vie. Donc j'ai demandé à ce qu'on ne me montre pas. Car tout le monde a été marqué par ça, ma famille, ma femme. Marqué par cette frénésie médiatique, parce que c'est une frénésie, les gens qui s'arrachent pour avoir votre parole. Donc je salue les gens qui m'ont demandé pour diffuser mon image. La vie des gens, c'est pas du cinéma, la vie des gens, c'est pas un scoop. »

Après un échange de question, l'avocate de la famille Ch. lui affirme : *« Votre phrase sur votre anonymat « je ne veux pas que les gens satisfassent leur curiosité avec mon image » restera, je peux vous le dire. »*

○ **Audition de Monsieur Didier R., témoin:**

Monsieur Didier R. est le commercial qui avait rendez-vous avec Messieurs CATALANO et L. le 9 janvier 2015 au matin, afin de présenter de nouvelles machines d'imprimerie.

Il relate les faits dont il a été témoin et victime : *« Je suis arrivé, j'ai vu Michel, j'ai vu une personne avec une kalachnikov. Il m'a dit 'Didier, il faut que tu partes'. Il était au portail. J'ai regardé Michel. J'ai vu la mort dans ses yeux. Et ce profond sentiment d'abandon, de le laisser là et de ne rien pouvoir faire. Par la suite, je roule dans la zone industrielle, je panique et j'ai appelé la police. »*

Monsieur Didier R. fait état de ses difficultés de vie depuis ce face à face avec un des frères KOUACHI et de l'état d'inquiétude et d'angoisse auquel il a fait face concernant son collègue et ami Monsieur CATALANO : *« Je pensais ne plus le revoir. »*

« Oui, il y a un avant, j'étais commercial, j'avais des passions. Aujourd'hui, j'ai l'impression de pas être heureux. Même si on a tout pour être heureux. »

○ **Lecture de l'audition de Monsieur Stéphane T., partie civile :**

Monsieur Stéphane T, salarié de l'imprimerie CTD, était en retard ce jour-là. Il arrive sur le parking de l'imprimerie, alors que les frères KOUACHI s'apprêtent à rentrer dans l'imprimerie.

En son absence, le président donne lecture de son audition devant le juge d'instruction :

« J'ai baissé la vitre de ma fenêtre. L'individu 1 m'a parlé. Pour ma part j'étais scotché, je ne suis pas en mesure de me rappeler exactement. Il m'a dit tout de suite de ne pas m'inquiéter, qu'il n'était pas là pour tuer des civils. Il disait avoir vengé le prophète, en me parlant de Charlie Hebdo. Il m'a alors fait un prêche. Puis je lui ai demandé 'Qu'est-ce qu'on fait Monsieur ?'. L'individu 1 était si proche de moi que je ne voyais pas les actions de l'individu 2. Il m'a dit que j'allais partir et que je devais aller voir les flics et leur dire qu'ils étaient ici. En quittant les lieux, j'ai aperçu l'individu 2 qui retenait la porte avec son pied. J'ai alors filé à la gendarmerie. Bien que paniqué, j'ai expliqué les faits. »

Sur le ton employé par le terroriste lui ayant parlé, il déclare : *« je l'ai trouvé déterminé, calme et décontracté. Avec le recul, il ne m'a pas donné l'impression d'une personne qui avait passé la nuit dans les bois. »*

- **Déclarations spontanées des accusés :**

A l'issue des témoignages des victimes, Monsieur le président décide de donner la parole aux accusés.

Chaque accusé fait le choix de s'exprimer, excepté Monsieur Michel CATINO.

Jeudi 17 septembre 2020 – Jour 12 :

Cette journée se concentre sur les faits de tentatives d'assassinat et d'assassinat commis par Amédée COULIBALY à Fontenay-aux-Roses et à Montrouge.

- **Audition de l'enquêteur :**

Chef du service départemental de la police des Hauts-de-Seine à l'époque, le témoin est saisi des faits concernant la tentative d'assassinat de Monsieur Romain D. et de l'assassinat de la policière municipale Clarissa J-P. Il fait état des investigations mises en place.

Sur la tentative d'assassinat de Monsieur Romain D., le soir du 7 janvier, sur la coulée verte de Fontenay-aux-Roses. Grand sportif, Romain D. effectue son jogging à la tombée de la nuit. Il passe devant un banc afin de faire du renforcement musculaire dans une zone dédiée. Il aperçoit un individu assis sur ledit banc. Quand il repasse environ vingt minutes plus tard, l'individu se lève et une détonation retentit. Romain D. s'écroule. L'agresseur s'approche de lui et tire à nouveau deux fois en l'insultant. Du fait de sa grande condition sportive, la victime parvient à se relever et à fuir. Il est blessé à la hanche et à la cuisse. L'agresseur continue à lui tirer dessus alors qu'il s'enfuit en courant. Il trouvera refuge dans une zone pavillonnaire.

L'enquête se concentrera sur le mobile et l'identification de l'agresseur. En effet, Romain D. donnera deux descriptions différentes de son agresseur : dans un premier temps, il parlera d'un individu de type nord-africain, portant une doudoune similaire à celle de Amédée COULIBALY, retrouvée sur les lieux de l'hypercacher. Dans un second temps, à la suite de l'identification de Amédée COULIBALY, la victime parlera d'un individu de type africain, antillais. Il est à noter que l'élément unique qui rattache cette attaque à la personne d'Amédée COULIBALY est la balistique, correspondant à celle utilisée sur les faits de Montrouge et de Porte de Vincennes.

Concernant le mobile, l'enquêteur n'apporte pas de réponse. Il évoque toutefois une hypothèse : ces armes sont des armes démilitarisées donc des armes peu fiables. Est-ce qu'Amédée COULIBALY aurait souhaité faire un essai des armes, avant de passer à l'action le lendemain matin ? Il est possible de l'envisager.

Monsieur l'avocat général apportera une précision à l'audience : « *on est donc le 7 janvier en fin de journée. A 13h53, COULIBALY va se connecter à une boîte mail pour échanger avec une personne qui sera identifié comme le commanditaire des attentats. (...) J'en donne connaissance car c'est très important pour la tentative d'assassinat de Romain D : 'Fais ce que tu as à faire aujourd'hui, mais fais simple, comme ça tu rentres dormir, ensuite tu planques.'* »

Sur les faits de Montrouge, le contexte est différent. L'enquêteur est saisi le 8 janvier au matin pour l'agression mortelle d'une policière municipale et l'agression grave d'un employé municipal ayant réussi à prendre la fuite. L'enquêteur débute son exposé, « *Alors pourquoi cette agression ?* ».

« *Tout simplement car à 7h10, il y a eu un accident de voitures, avenue Pierre Brossolette, donc la police municipale assure la fluidification de la circulation. Arrivée sur place de la police municipale à 7h20. Il*

y a également des employés municipaux qui nettoient sur place, le lieu de l'accident de voitures. Il y a 6 personnes sur cet axe (avenue Pierre Brossolette en direction de porte de Châtillon). »

En effet, aux vues des débats, il est permis d'émettre une hypothèse discutée à l'audience : Amédy COULIBALY aurait eu comme projet l'attaque de l'école juive de Montrouge, Yaguel-Yacoov. Plusieurs éléments rappellent le mode opératoire de Mohamed MERAH, concernant [l'attentat de l'école Ozar Hatorah à Toulouse](#). Amédy COULIBALY se rend à Montrouge en moto, le matin du 8 janvier, aux environs de 8h. Il aurait garé sa moto dans le secteur de cette école, afin d'ouvrir le feu à l'heure d'arrivée des écoliers. Surpris par ledit accident de la circulation avenue Pierre Brossolette et la présence d'agents de police municipale, Amédy COULIBALY tire alors sur Clarissa J-P., policière municipale revêtue d'un uniforme indiquant clairement son appartenance aux forces de l'ordre. Il blesse ensuite grièvement un agent d'entretien municipal à la joue et il se bat avec un autre employé municipal. Contrarié dans son projet d'attaque, il prend alors la fuite et agresse deux automobilistes afin de dérober un véhicule.

Concernant la thèse de l'école juive de Montrouge, l'enquêteur déclare : *« il est possible d'affirmer qu'elle était la cible de COULIBALY. Il y a un témoignage d'une femme ayant expliqué avoir vu un individu de type africain, comme s'il cherchait quelque chose, le 7 au matin. L'attitude pour le moins curieuse de l'auteur des faits nous poussent à nous interroger sur les faits et sur un potentiel repérage effectué en amont. »*

○ **Audition de Monsieur Romain D., victime d'une tentative d'assassinat :**

Monsieur Romain D. est entendu à son tour sur les faits dont il est victime. Il fait état de son agression, en reprenant les faits. Il indique avoir été touché par 5 coups de feu. Il mime à la cour comment son agresseur l'a braqué : *« J'étais au sol et y'avait le mec, il était comme ça (Monsieur mime), il me braquait. Il n'était pas très loin de moi, il était plus près que vous Monsieur le président. J'ai regardé ses yeux, j'ai vu une hésitation dans ses yeux et j'ai senti qu'il devait terminer le travail donc je me suis levé et je me suis enfui. »*

Un débat s'engage sur l'identification de son agresseur ; Monsieur D. ayant donné deux descriptions différentes. Il parlait d'abord d'un individu de type nord-africain, pour ensuite décrire un individu noir. L'importance de cette discussion sur l'apparence de l'agresseur se justifie car l'un des accusés Monsieur Amar RAMDANI a été identifié par Monsieur Romain D. Toutefois, Monsieur RAMDANI disposait d'un « solide mobile », selon les dires de l'enquêteur : le soir du 7 janvier, il appelait longuement des proches toute la soirée, notamment sa compagne de l'époque qui confirmait, et sa téléphonie le localisait à Garges-Lès-Gonesse.

Monsieur Romain D. déclare : *« Vous voulez que je vous dise comment elle s'est passée cette audition Monsieur le président ? Ils sont venus le matin à 10h, le lendemain de mon coma. J'appelle ça un interrogatoire car ils n'ont pas arrêté de me poser des questions. Ils n'ont pas arrêté de me dire 't'es sûr c'est pas COULIBALY ?', j'ai dit 'non c'est pas COULIBALY'. Ils insistaient. »*

Monsieur D. aurait ensuite affirmé devant le juge d'instruction que son agresseur n'était pas de peau noire. Les photographies présentées à la victime sont alors projetées à la cour. En l'absence de charges suffisantes, Monsieur RAMDANI avait bénéficié d'un non-lieu concernant ces faits. Il n'est donc pas renvoyé devant la cour d'assises spéciale pour la tentative d'assassinat sur la personne de Romain D.

Il est à noter que l'avocate de Monsieur RAMDANI allègue que Monsieur D. aurait identifié son agresseur comme étant Monsieur RAMDANI à la suite de la diffusion d'un reportage de Sept à Huit, sur TF1.

Le président donne la parole à Monsieur RAMDANI qui déclare: « *Alors la première des choses, ce qui vous est arrivé, j'ai de la compassion pour vous. Mais si lui il est à 80% sûr que ce soit moi, moi je suis à 100% sûr que ce n'est pas moi. Je n'ai jamais tiré sur quelqu'un, ni manipulé une arme. La juge d'instruction voulait faire un tapissage². Monsieur, le reportage il a été fait à mon insu. Ce n'était pas moi sur la photo. A la suite, il y a beaucoup de conséquences.* »

Monsieur Romain D. interpelle alors l'accusé « *C'était qui alors sur la photo ?* ». Monsieur RAMDANI répond qu'il l'ignore.

Sur les conséquences de cette tentative d'assassinat, Romain D. répond à son avocate : « *On s'en sort pas. Bah c'est difficile, c'est difficile. Je suis tout seul dans cette histoire. Sinon on se laisse crever. Ce procès je le vis très mal, tous les jours j'ai mal à la tête.* »

○ **Enquête de personnalité concernant les accusés Mohamed et Mehdi BELHOUCINE :**

Le président souhaite entendre des témoins afin d'établir la personnalité des frères BELHOUCINE, accusés présumés morts.

- **Audition de Monsieur A. BELHOUCINE, petit-frère des accusés :**

Le témoin débute son audition par ces mots : « *Du coup je dois juste parler de mes frères ? Bah je sais pas vraiment comment dire. Je sais qu'aux vues de tout le monde, ils sont considérés juste comme des terroristes mais moi c'est juste mes grands-frères.* »

Etudiant en 6^{ème} année de médecine, Monsieur A. BELHOUCINE était âgé de 19 ans à l'époque des faits. Il fait état de la relation forte qu'il entretenait avec ses deux frères, notamment avec Mohamed qui l'a toujours conseillé dans ses études. Mohamed BELHOUCINE avait effectué lui-même deux années de classe préparatoire pour ensuite intégrer l'école des mines, école d'ingénieur prestigieuse. Il aurait arrêté ce cursus, par manque d'intérêt.

Le témoin explique la volonté de ses frères de s'installer dans un pays musulman, pour y pratiquer pleinement leur foi. Sur la pratique religieuse de ses frères, le témoin déclare : « *Ce sont des gens qui allaient souvent à la mosquée, qui intégraient pleinement la religion. Ils avaient intégré ça, plus que le reste de la famille je dirai.* »

- **Lecture de la déposition de Monsieur K. BELHOUCINE, oncle des accusés :**

Monsieur K. BELHOUCINE semble avoir quitté le tribunal alors qu'il devait être auditionné. Le juge assesseur lit alors sa déposition : « *Mehdi aimait bien la solitude, il n'épousait pas des convictions politiques. En revanche, Mohamed avait un fort engagement, il revendiquait l'Etat islamique et l'allégeance à Al Baghdadi.* »

² Le tapissage est une procédure d'identification par laquelle la victime ou le témoin d'un crime ou d'un délit peut confirmer l'identification d'un suspect. Il lui est présenté un ensemble de photographies d'individus et elle doit y reconnaître son agresseur.

- **Audition de Monsieur Abdel B., ami proche des accusés :**

Le témoin explique avoir connu Mehdi BELHOUCINE à l'université et avoir entretenu une relation d'amitié soutenue avec les deux frères, notamment en travaillant dans le snack tenu par Mohamed. Cette audition sera l'occasion d'aborder le rôle de propagande que jouaient les deux accusés. Il fait part des relations entre Mohamed BELHOUCINE et Amédy COULIBALY. Monsieur Abdel B. sera réentendu au cours de l'audience, sur d'autres points du dossier.

Vendredi 18 septembre 2020 – Jour 13 :

Cette journée se concentre sur le récit des victimes de l'attaque de Montrouge.

o **Audition de la mère de Clarissa J-P., partie civile :**

La mère de Clarissa J-P. débute : *« Ma fille avait beaucoup d'ambition d'être policière, elle a pas pu continuer ce qu'elle voulait faire. Elle a été à Montrouge, elle a fait le concours de police municipale, et sa vie a basculé. (...) Son rêve était d'être policière et d'avoir tout ce qu'elle voulait dans la vie, parce qu'on a pas eu tout ce qu'on voulait, donc elle, elle voulait ça. »*

La mère de la victime explique la relation de complicité la liant à sa fille. Madame Clarissa J-P. a été élevée en Martinique. Partie travaillée en métropole, elle rentrait fréquemment pour voir sa mère.

Madame explique ses difficultés depuis le décès de sa fille : *« Avant, je faisais des petits jobs, mais je peux plus rien faire par rapport à ma santé, je suis en traitement toujours c'est pour ça que j'ai pas pu venir plus tôt. Depuis la mort de ma fille je n'ai pas travaillé. (...) j'ai 22 de tension. »*

o **Audition de la cousine germaine de Clarissa J-P., partie civile :**

« On a grandi ensemble (...) on avait des liens de cousines très forts. On est une structure familiale assez proche. »

Madame fait part de l'engagement de Madame Clarissa J-P. dans la police, qui semble faire écho à une certaine tradition familiale : *« Je suis gendarme de carrière aussi, je lui parlais de faire le concours gendarmerie, (...) ma tante qui est dans la police, nous a donné peut-être cette impulsion. (...) Et moi de ce qu'elle me disait elle était fière de porter l'uniforme. Elle était vraiment fière de rentrer dans la police municipale, elle voulait vraiment évoluer professionnellement, elle voulait passer le concours de police nationale. »*

Madame conclut avec émotion : *« C'était quelqu'un d'exceptionnel, elle ne méritait pas ça. »*

o **Lecture de la déposition du compagnon de Clarissa J-P. :**

« Nous nous sommes rencontrés en Martinique et sommes ensemble depuis 12 ans, nous sommes montés ensemble à la métropole, je travaillais chez Toyota, nous étions fiancés, et envisagions de nous marier. (...) C'était quelqu'un de simple, qui voulait aider. On ne pouvait plus se passer d'elle. Elle était tout pour moi. C'était ma raison de vivre. »

○ **Audition du policier municipal, collègue et binôme de Clarissa J-P. :**

Monsieur était le binôme de Clarissa J-P. Il était présent lorsque cette dernière a été visée par les tirs d'Amédée COULIBALY.

« Vers 7h55-8h, on discutait avec Clarissa et j'entends un bruit de claquement, je lui dis 'je sais pas c'est bizarre', j'entends un bruit d'armement. On se retourne et on voit une personne tout en noir, il fait sombre, il continue, derrière ce panneau publicitaire, il revient vers nous, on entend un 'BAM', on est assourdi, je me mets derrière la voiture, j'appelle tout de suite les collègues, « on nous a attaqué on nous a attaqué venez vite on est à Pierre Brossolette ». Je vois mon collègue des services techniques se battre avec cet homme, la seule chose que j'ai c'est un tonfa, une bombe lacrymogène et des menottes. Et là il part en courant, je le poursuis sur 300m, c'est comme un effet tunnel, je fonçais, je ne suis pas armé. Et là je vois Clarissa à terre, je lui dis 'ça va aller, ça va aller'. »

Monsieur fait état de sa relation d'amitié avec sa collègue et binôme Clarissa J-P. Il conclut à une question d'un avocat *« pensez-vous qu'on tue le symbole ou la femme ? », « Je pense, le symbole ».*

○ **Audition du chef d'équipe service propreté de la mairie de Montrouge, victime et témoin des faits :**

Monsieur Laurent J. était présent lors des faits. Lui et son collègue avaient été appelés par la police municipale afin de nettoyer l'accident de la circulation survenu avenue Pierre Brossolette. Parti s'acheter à manger dans une boulangerie, il explique avoir vu Amédée COULIBALY une première fois. Après être revenu auprès de ses collègues, il sent quelqu'un près de lui, il se retourne et reconnaît l'individu croisé juste avant, Amédée COULIBALY.

Monsieur Laurent J. raconte avec force sa lutte avec le terroriste, en décrivant et en mimant précisément la scène : *« Je le vois faire un pas en arrière et sortir une arme de guerre. Je me rappelle plus si j'ai regardé son visage, il a tiré immédiatement, et je me suis concentré sur le canon parce que les étincelles faisaient factice, feu d'artifice. J'ai eu une réaction bizarre, pour moi c'était une blague, et avec ma main droite je tape sur le canon et je lui dis « mais t'es con ou quoi mais tu fais une blague comme ça avec ce qui s'est passé hier ? », et là je vois mon collègue avec sa mâchoire explosée, avec des bouts qui pendent et tout.*

Donc là je me retrouve face à COULIBALY qui fait un mouvement d'épaule avec l'arme, donc je me suis dit qu'il fallait que je lui rentre dedans, là j'ai une perte de souvenir, un voile noir. Moi je me vois pas lui sauter dessus, j'ai la main gauche accroché au canon, la main droite qui a la crosse, donc il tire, je tire, moi je suis sur la voie de bus, je me prends les pieds dans le trottoir, donc je me retrouve à genou devant lui. Et là il tire il tire il tire, je me disais, « si je lâche t'es mort, si je lâche t'es mort ».

Et là je l'ai entendu dire « tu veux jouer tu vas crever », je le vois plonger sa main dans la doudoune, je comprends qu'il va sortir un truc, j'attrape la base de sa manche, et là je me rends compte qu'il sort un pistolet automatique. Comme j'avais plus la force de le repousser, je tirais sa manche, je voyais le canon du pistolet qui passait devant ma tête. Il arrivait pas à se séparer de moi, il a tiré son bras en arrière et il m'a mis un coup sur la tête, je me suis retrouvé par terre, pendant deux trois secondes j'ai focalisé le canon du calibre et puis je l'ai bien regardé dans les yeux, je m'attendais à ce qu'il me finisse, et là ça a duré peut-être une ou deux secondes, il a rangé ses trucs et il est parti en courant. »

Monsieur explique alors avoir trouvé refuge dans un garage, en emmenant son collègue blessé : *« Mon collègue me demande s'il a encore son visage, et je lui ai dit 'écoute, t'es pas beau mais j'ai compris ce que t'as dit, donc le principal est toujours là.' »*

Monsieur fait ensuite part à la cour de sa thèse sur la présence d'Amédée COULIBALY à Montrouge le 8 janvier 2015, au matin : *« j'ai dit la seule cible qu'il y a dans le quartier c'est une école juive. Pour moi dès le départ j'ai compris, l'horaire correspondait, la direction correspondait. Je pense qu'il est arrivé trop tôt en fait, et qu'il avait repéré les lieux, parce qu'il était garé dans la dernière petite rue avant l'école. A 7h30 y'a personne devant l'école, y'a des horaires d'arrivée, les gens font la queue et après c'est terminé. Il est arrivé en avance, il a vu qu'il y avait personne, s'il restait statique à cet endroit-là, il y a de grandes chances qu'une patrouille le contrôle. Ce gars-là il est venu c'est parce qu'il avait une cible, et ce qu'il a fait le lendemain c'était une preuve de plus. L'accident l'a empêché d'atteindre sa cible initiale, il a même pas recherché à récupérer sa moto, quand il m'a tourné le dos et qu'il est parti, il est parti direct dans le sens inverse. Militairement parlant quand on a une cible, on se déplace pas comme ça pour rien, c'est comme ça que je vois les choses. »*

○ **Audition de Madame Sonia S., chef de service Clarissa J-P. :**

Madame Sonia S. a été témoin des faits. Elle explique être arrivée quelques instants après les tirs dirigés contre Clarissa J-P. Elle a immédiatement porté assistance à sa collègue.

Madame Sonia S. déclare avoir été auditionnée très tardivement dans cette affaire, seulement le 21 septembre 2016. Elle explique ne pas comprendre le caractère si tardif de son audition : *« Moi c'est vrai que je me pose pas la question car je suis encore très mal et c'est vrai que ça me fait du bien de déposer chez vous. »*

Quand le président l'interroge sur les raisons de l'assassinat de sa collègue, Madame S. déclare : *« Clarissa porte l'ordre républicain. Elle vient aider, elle vient porter assistance et elle se trouve confrontée à cet individu. »*

○ **Lecture de la déposition de Monsieur Cédric U., victime des faits de Montrouge :**

Monsieur Cédric U. est absent aujourd'hui. Monsieur le président lit alors les différentes auditions dont il a été l'objet devant le juge d'instruction. Cette lecture nous informe sur sa perception des faits, son vécu et les blessures qui en ressortent (plaie labiale, plaie jugulaire et plaie mandibulaire...).

○ **Lecture des dépositions des automobilistes victimes braqués par Amédée COULIBALY :**

Après avoir attaqué la policière municipale et les deux employés municipaux, Amédée COULIBALY prend la fuite. Dans un premier temps, il tente de voler la voiture d'une automobiliste qui arrive à prendre la fuite. Dans un second temps, il vole avec violence la voiture d'un individu, en menaçant ce dernier avec une arme posée sa tempe.

Monsieur le président lit ensuite la déposition d'un chauffeur de bus RATP témoin de la scène ainsi que la déposition d'un autre agent de propreté, présent lors de l'attaque.

○ **Paroles des accusés :**

Monsieur le président fait ensuite le choix d'interroger chaque accusé sur leur sentiment quant aux faits de Montrouge perpétrés par Amédée COULIBALY. Le président pose successivement les questions « Etes-vous étonné d'apprendre ces choses sur votre ami Monsieur COULIBALY ? », « Vous le connaissiez ? Vous l'avez déjà vu ? ».

La majorité des accusés déclare ne pas le connaître, bien qu'ils l'aient déjà rencontré. Tandis que certains accusés reconnaissent leurs liens d'amitié avec le terroriste et expliquent ne pas le reconnaître :

- Monsieur POLAT déclare : *« Bah je pensais le connaître, en tant qu'ami ouais. Mais apparemment c'est un criminel. »*
- Monsieur RAMDANI explique ne pas reconnaître « doli », surnom donné à son ami Amédya COULIBALY. Il déclare que Doli et Amédya COULIBALY sont deux personnes différentes.

Le président l'interroge alors : *« Je vous pose la question mais je pose la question à tout à chacun. A un certain moment, quand vous avez pu voir des armes et que tous ces armes, et que tous ces morts ont été tués par ces armes, est-ce que les uns ou les autres vous ne vous dites pas « là j'ai loupé quelque chose » ? Donc ce sera un des sujets, parce que finalement, toutes ces personnes-là ont été tuées avec des armes.*

Monsieur RAMDANI répond : *« Je n'ai aucun lien avec sa constitution d'armes moi »*. Le président reprend alors : *« Oui d'accord mais est-ce que sur un point vous vous remettez en question ? »*

Monsieur RAMDANI conclut : *« Moi c'est sur le point de l'amitié, pas celui des armes. Je me dis que je n'ai pas été un bon pote, pas sur celui des armes »*.

- Monsieur PASTOR-ALAWATIK déclare : *« Forcément pour faire ce genre d'atrocités, on se prépare. Mais j'ai rien vu mais c'est une vérité qui va me suivre toute ma vie. J'ai rien vu. Voilà j'ai pas de...j'ai rien, j'ai rien vu du tout. »*

L'audience s'achève et le président conclut, en prévision de la semaine prochaine dédiée aux faits de l'hypercacher :

« J'indique que ne seront pas diffusées les images de la gopro de COULIBALY, de l'assassinat et de la séquestration des victimes. Cette décision relève de mon pouvoir discrétionnaire. Pourquoi ? Je l'explique. Cette vidéo, elle n'est pas importante pour la manifestation de la vérité, les personnes ici ne sont pas traduites pour assassinat. Et il est inutile de rajouter de l'horreur à l'horreur, on comprend très bien ce qui s'est passé.

L'AfVT réalisera un compte rendu final rassemblant l'ensemble des débats. Sa mise en ligne interviendra après la fin de l'audience.